



# PREVENTION SECURITE MINIMA CONVENTIONNELS + 2,2% POUR TOUS

## FORCE OUVRIERE SIGNE L'ACCORD

|                                  |
|----------------------------------|
| GAZ <b>+12,6%</b>                |
| ELECTRICITE<br><b>+12%</b>       |
| CARBURANT<br>GASOIL <b>1,55€</b> |

### UNE SIGNATURE, applicable à tous les coefficients, POUR LIMITER LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

Depuis mai 2020, les salariés de la prévention sécurité n'ont pas eu d'augmentation de salaire. L'augmentation signée en juillet n'a pu se faire faute de signataires suffisants. FO l'avait signé afin de limiter la perte de pouvoir d'achat.

L'inflation étant repartie à la hausse durant l'été, le SMIC a été revalorisé de 2,2% au 1er octobre. Suite à la demande de FO, la négociation a été entamée. Les employeurs n'ont proposé que la stricte revalorisation du SMIC.

|          | Dernière augmentation<br>01/01/2020 | SMIC au<br>01/10/2021 | Accord salaires<br>+2,2 %* |
|----------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Coef 120 | 1 539,31 €                          | 1 589,47€             | 1573,17                    |
| Coef 130 | 1 559,48 €                          | 1 589,47€             | 1593,79                    |
| Coef 140 | 1 606,25 €                          | 1 589,47€             | 1641,59                    |
| Coef 150 | 1 666,34 €                          | 1 589,47€             | 1703,00                    |
| Coef 160 | 1 758,48 €                          | 1 589,47€             | 1797,17                    |

**FORCE OUVRIERE est aussi signataire de cet accord et a écrit aux syndicats patronaux et au Ministère du travail pour que le sujet des salaires soit renégocié dès novembre.**

**FO a pris ses responsabilités afin de ne pas faire perdre encore plus de pouvoir d'achat aux 160 000 salariés du secteur.**

**Défendre les intérêts des salariés c'est savoir aussi s'engager par la signature, sans laisser ce soin aux autres.**

**Et, si la revalorisation de la masse salariale de 10% devait voir le jour, FO préfère que la base de calcul se fasse sur les minima 2022 que 2020.**

**Pour FO, cette revalorisation ne fait pas oublier sa revendication d'une augmentation de 10% des minima conventionnels, augmentation indispensable pour répondre aux besoins des agents de sécurité et attirer des salariés dans ce secteur aux nombreuses contraintes, en tension de recrutement et alors que plus de 20 000 salariés devront être embauchés pour sécuriser les grands évènements de 2023 et 2024 (Coupe du monde de rugby et Jeux olympiques et paralympiques).**

\*+2,2% aussi sur les paniers, la prime d'ancienneté, heures nuit, dimanche, prime de chien, indemnité tenue  
Pour rappel, aucun salaire de base ne peut être en dessous du SMIC

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**  
46 rue des petites écuries 75010 Paris

✉ [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)

💻 [www.feets-fo.fr](http://www.feets-fo.fr)

☎ 01 44 83 86 20 (/22)

🖨 01 48 24 38 32